

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/109/3.2

Feuillet n° 117

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Elodie REBEYROL, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Sylviane GRANDCHAMP, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Vente terrain ZAE Fauries à la Société Coutal Immobilier

VU la loi n°1015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
VU l'Arrêté Préfectoral n°2016S0154 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2017-055 du 23 juin 2017 favorable aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

VU les délibérations des communes membres de la Communauté de Communes, favorables aux modalités de transfert des zones d'activités économiques,

AR PREFECTURE

024-200041150-20200925-DE2020109-DE
Regu le 01/10/2020

Considérant que les conditions de majorité qualifiée sont acquises.

VU la délibération n°2017-081 du 28 septembre 2017 portant sur l'achat des terrains situés sur la ZAE Les Fauries à Terrasson.

La parcelle AK 585 est située entre la voirie (rond-point Gifi/Auchan) et le parking de Jardiland.

Elle est classée en zone UYa du PLU de la commune : zone à vocation d'accueil de commerces et services.

Sa superficie cadastrale avant bornage est de 914 m². Sa superficie bornée est de 888 m² (AK 585 A) cessible et 26 m² englobés dans la voirie (AK 585 B, C, D).

Considérant les échanges de M. le Président avec la société Coutal Immobilier (enseigne Jardiland) qui souhaite acquérir la parcelle AK 585 A (888 m²). Le prix de vente convenu est de 21 euros / m².

Monsieur le Président propose de céder la parcelle au prix indiqué à la société Coutal Immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

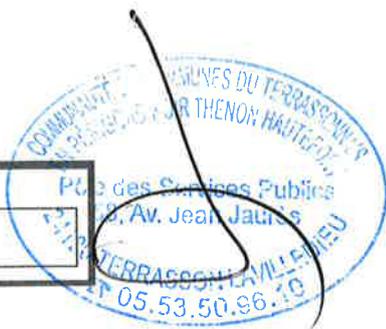
- **DÉCIDE** de vendre la parcelle n°AK585A situées ZAE Les Fauries à Terrasson-Lavilledieu d'une surface de 888m² pour un montant de 18 648€ HT soit 22 377,60€ TTC à la société Coutal Immobilier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction et notamment les compromis de vente et acte de vente.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 28/09/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20200925-DE2020109-DE
Regu le 01/10/2020